

Toulouse, vidéosurveillance et droits de l'Homme : le débat



Résumé de la situation

La nouvelle municipalité de Toulouse a clairement affiché le souhait d'axer sa politique de sécurité sur la mise en place de caméras de vidéosurveillance dans les rues de la ville. Cependant, la Ligue des droits de l'Homme reste perplexe quant à la mesure prise par le Capitole. Le débat est engagé...

Olivier Arzac, adjoint à la sécurité de la mairie de Toulouse a annoncé une hausse du budget accordé à la lutte contre la délinquance pour la ville de Toulouse. La somme : 5 millions d'euros de plus chaque année destinés à doubler les effectifs de police et à installer massivement de la vidéosurveillance au sein de la ville. Le premier objectif est d'atteindre le nombre de 80 caméras mises en place d'ici la fin de l'année prochaine. Au terme de son mandat, le maire Jean-Luc Moudenc souhaiterait que la ville soit équipée de 300 caméras situées essentiellement autour des quartiers Croix-Baragnon et Victor-Hugo.

Une solution : la vidéosurveillance

Une mesure qui n'a pas manqué de faire réagir Pascal Nakache, président régional de la Ligue des droits de l'Homme(LDH). « Nous sommes très réservés sur l'utilité de ces dispositifs. Tout cela coûte beaucoup d'argent pour une efficacité qui n'a pas été démontrée », explique-t-il. La principale inquiétude de l'association est l'atteinte à la vie privée.

Cependant, la vidéosurveillance est plébiscitée par le public qui voit en elle, une garantie de la sécurité dans la ville. En effet, grâce aux caméras installées dans Toulouse, un agent de la police municipale balayera les écrans de contrôle et guidera les patrouilles présentes sur le terrain afin de faire du flagrant délit ou d'obtenir des informations précieuses pour remonter jusqu'aux délinquants. Il ne reste plus qu'à attendre quelques mois pour constater l'efficacité du dispositif et calmer les craintes qui tournent autour de la vidéosurveillance.